



REUNION DU CONSEIL: JEUDI 13 DECEMBRE 2007

COMPTE-RENDU

L'an deux mille sept, le 13 décembre 2007 à quatorze heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Gévaudan, régulièrement convoqué par courrier 5 décembre 2007, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Marvejols, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean ROUJON.

Etaient présents (24) :

Raymond FONTUGNE, Christian TUZET, Jacques ALDEBERT, René HUGUET, Gabriel ROUSSET, Anselme GERBAL,, Jean ROUJON, Henri DAUDE, Huguette TRENEULE, Agnès SEBALD, Jean-Paul CHEDANNE, Maurice FOURNIER, Joseph CATALANO, Gisèle ANDRIEU, Bernard CASTAN, Marie-Hélène FALGAYRAC, Claude ROUSSON, André RAYMOND, Isabelle RECOULIN, Michel BRUN, Michèle BALEZ, Louis BRASSAC, Christine MOURGUES, Joël FERRIER.

Etaient absents ayant donné pouvoir (1) :

Pierre BRUEL (Jean-Paul CHEDANNE).

Etaient absents excusés non représentés (13) :

➤ Roland TICHIT, Gérard HERMET, Jean MAGNE, Blandine CONSTANS, Dominique RAVEAU, Patricia BREMOND, Claude CAUSSE, Jean-Paul GIRAL, Rémi ANDRE, Myriam PAGES, Daniel TERUEL, Evelyne BOUNIOL, Jean-Paul ITIER.

➤ Christian AMBERGNY (Trésorier).

Etaient présents à titre consultatif sans voix délibérative :

Elisabeth ESTEVE (Responsable administratif de la Communauté de Communes).

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Isabelle RECOULIN a été désignée pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

INFORMATIONS**1) TIC : Intervention de Patrick BOYER (CG)**

Monsieur le Président invite Patrick BOYER, Directeur du service au Conseil Général afin de faire le point sur :

- l'autoroute numérique
- la téléphonie mobile

2) Eolien : Intervention de la société « Vents d'Oc »

Monsieur le Président invite la société « Vents d'Oc » à présenter sommairement le dispositif réglementaire en matière d'énergie éolienne et de faire un compte-rendu de son analyse du territoire ainsi que de ces rencontres avec les communes.

3) Subvention : Attribution à la CC du Gévaudan

Monsieur le Président indique que des arrêtés attributifs de subvention ont été pris par le Conseil Général dans les dossiers suivants :

- Pont de Baldassé : 22 600 € (20 %)
- Etude AEP : 71 760 € (30 %)
- Lac du Moulinet – Etude d'aménagement : 4 000 € (27%)
- PER Montrodat : 350 000 € (11 %)

Monsieur le Président indique également que la communauté de communes de Terre de Peyre a délibéré afin de participer à hauteur de 2 000 € à l'étude d'aménagement du lac du Moulinet.

4) Abattoir : Décision du Conseil Général de participer à la SEM

Monsieur le Président fait état de la décision du Conseil Général en date du 9 novembre 2007 par laquelle il a décidé de participer au capital de la SEM à hauteur de 1 000 000 € sur les 1 259 000 € requis.

5) Commune de Chirac : Elaboration d'un PLU

Monsieur le Président donne lecture du courrier en date du 29 octobre 2007 envoyé par la commune de Chirac afin de nous informer du lancement de la procédure d'élaboration d'un plan local d'urbanisme.

<u>COMPTES-RENDUS</u>

1) Compte-rendu des décisions prises par le Bureau :

↳ AEP : Avenant au marché

Monsieur le Président indique que la DDAF et CEREG propose, après avoir réalisé les mesures d'été, de rajouter 21 points de mesure supplémentaire à l'occasion de la campagne d'hiver. La réalisation de ces mesures supplémentaires, qui s'avèrent très utiles pour l'analyse de l'existant, entraînerait un surcoût couvert financièrement par les « imprévus » budgétisés sur cette étude mais nécessitant la signature d'un avenant au marché initial pour un montant de 6 020 € HT, soit 4.6 % du marché.

Après en avoir délibéré, le Bureau :

➤ Autorise le Président à signer l'avenant correspondant au marché du schéma d'alimentation en eau potable pour un montant de 6 020 € HT soit 4.6 % du marché initial.

Vote : Pour à l'unanimité.

Observations : Néant.

↳ Abattoir : Avenant au marché de mise au normes

Monsieur le Président rappelle que la communauté de communes a signé un marché de travaux avec l'entreprise « les ateliers de la Queille » pour un montant de 192 680 € HT. Après visite sur place et prise en compte des conditions d'abattage actuelles, il s'avère que les modifications de travaux suivantes sont nécessaires :

- Modification des aménagements relatifs à la contention des ovins avec augmentation du coût initial des travaux pour un montant de 5 640 € HT
- Recours à un co-traitant pour effectuer les travaux sur le gros œuvre ;

Après en avoir délibéré, le Bureau :

➤ autorise le Président à signer l'avenant correspondant au marché de travaux de travaux de mise aux normes de l'abattoir intégrant les modifications de travaux décrites ci-dessus et augmentant le montant initial du marché de 2.9 %.

Vote : Pour à l'unanimité.

Observations : Néant

2) Décisions prises par le Président :

➤ Local servant de garage aux véhicules de la CC du Gévaudan

La Commune de Marvejols loue un local (situé le long du RD 900 - 48100 Marvejols) à Monsieur Mario CHABANON depuis le 1^{er} septembre 2001 afin de stocker du matériel. Ce local sert également à garer les véhicules de collecte des OM du SIVOM puis de la CC du Gévaudan. Compte tenu de l'acquisition par la commune de terrains nécessaires à l'aménagement de locaux techniques, ce local servira désormais uniquement au stockage de véhicules et de matériels appartenant à la CC du Gévaudan.

Un avenant entre la Commune de Marvejols, la CC du Gévaudan et le Bailleur a donc été signé afin de transférer le bail en cours depuis la Commune vers la CC du Gévaudan. Le montant annuel du loyer était de 4 622.88 € en 2007. Il est indexé sur l'indice INSEE du coût de la construction.

Observations : Néant

➤ Signature de la Convention « Jeunesse »

Monsieur le Président indique qu'une convention de Partenariat a été signée avec la DDJS. Cette convention « Actions territoriales de Jeunesse » permettra à la CC du Gévaudan de bénéficier de 3 675 € de subvention et d'entamer une réflexion sur la mise en place d'un programme « jeunesse » concerté et concernant tout son territoire.

Observations : Néant

3) Compte-rendu de la séance du Conseil de Communauté du 01/10/07

Le compte-rendu de la réunion du Conseil de Communauté du 01/10/07 a été transmis à l'ensemble des délégués avec l'invitation à la présente réunion.

Observations : Néant

<u>DELIBERATIONS</u>

1) Pays : Adhésion à l'association de préfiguration

Monsieur le Président rappelle les démarches engagées par le Conseil Général et le Syndicat Mixte A75 pour une étude concertée de constitution de Pays en Lozère.

Cette initiative, avec l'appui du Bureau d'études spécialisé ALTIVIS a permis d'établir à la fois un diagnostic socio-économique du Département, mais aussi des perspectives de développement. Trois territoires sont en voie d'organisation, dont le Pays des Sources-Lozère, Pays des Gorges des Causses et des Cévennes et Pays du Gévaudan-Lozère.

Lors de la réunion de l'assemblée générale constitutive en date du 8 novembre 2007 à Marvejols, des statuts ont été adoptés. Le Conseil d'administration et le Bureau seront désignés lors de la prochaine assemblée générale qui devrait se tenir en décembre 2007.

Après en avoir délibéré, le conseil décide:

- D'adhérer à l'association de préfiguration du Pays Gévaudan-Lozère
- De désigner 4 représentants pour la représenter au sein du conseil d'administration :

Titulaires

Jean-claude GOUNY
Claude CAUSSE
Patricia BREMOND
Bernard CASTAN

Suppléants

Maurice FOURNIER
Huguette TRENEULE
Isabelle RECOULIN
Claude ROUSSON

- D'autoriser le Président à effectuer toutes démarches et à signer tous documents utiles à ce projet.

Vote : Pour à l'unanimité.

2) Aménagement du territoire : Création d'un établissement public foncier

Monsieur le Président fait état d'un courrier en date du 23 octobre 2007, transmis par la Préfecture de Région pour nous informer et nous consulter sur le création d'un établissement public foncier.

Après en avoir délibéré, le conseil décide:

- De donner un avis favorable à la création par l'Etat d'un établissement public foncier sur le territoire de la Région Languedoc Roussillon.

Vote : Pour à l'unanimité.

3) Tri sélectif : Projet de convention / Batteries

Monsieur le Président informe le Conseil de la proposition d'une entreprises locale (SARL AUTOBIS - 48100 Marvejols) de récupérer les batteries afin d'en assurer le traitement au coût de 120 € la bac de contention.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide :

- De fixer le prix de vente des batteries au tarif de 120 € le bac,
- D'autoriser le Président à mettre en place une convention d'enlèvement des déchets correspondante,
- D'autoriser le Président à effectuer toutes démarches et à signer tous documents utiles à ce projet.

Vote : Pour à l'unanimité.

4) Finances : Approbation du rapport d'évaluation des charges transférées :

Madame Le Maire rappelle que la CC du Gévaudan et ses communes membres ont opté pour le régime de la fiscalité mixte à compter du 1^{er} janvier 2007.

Madame le Maire rappelle également le historique particulier de l'évaluation des charges transférées. En effet, la communauté de commune créée au 1^{er} janvier 2004, a déjà financé plusieurs des compétences qui lui ont été transférées par la fiscalité additionnelle et la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) :

- Tourisme (Communication et gestion des installations)
- Collecte et élimination des déchets
- Voirie, et tout particulièrement la viabilité hivernale
- OPAH
- Crèche
- Transport à la demande

Les études et autres projets d'aménagement en cours étant financés sur la base des dotations et subventions.

La communauté de communes et ses communes membres ayant décidé d'adopter le régime de la fiscalité mixte (taxe sur les ménages + TPU), l'évaluation des charges transférées portera uniquement sur la compétence « Voirie », le reste étant financé par la fiscalité sur les ménages et la TEOM.

Madame Le Maire précise qu'il convient désormais d'adopter le rapport d'évaluation des charges transférées qui a servi à la mise en place de la fiscalité mixte.

Vu l'article 86 de la loi du 12 juillet 1999 qui modifie l'article 1609 nonies C du code général des impôts relatif à la Taxe Professionnelle Unique (TPU) et prévoit dans son paragraphe IV le constitution entre la communauté de communes et les communes membres d'une commission locale chargée de l'évaluation des charges transférées,

Considérant que cette commission a été créée par délibération en date du 03 mars 2006. Elle est composée du Maire de chaque commune et présidée par Mme Patricia BREMOND,
Vu l'arrêté préfectoral n° 2006-363-001 en date du 29 décembre 2006 portant adoption des derniers statuts de la communauté de communes du Gévaudan,

Après en avoir délibéré, le Conseil décide :

- D'approuver le rapport d'évaluation des charges transférées figurant en annexe

Vote : Pour à l'unanimité.

5) Abattoir : Signature de la convention d'affermage

Monsieur le Président indique que le contrat d'affermage en cours arrivant à échéance au 31 décembre 2007, une procédure de consultation pour délégation de service public a été engagée conformément à la délibération du conseil de communauté en date du 12 avril 2007.

Après appel à candidature publié dans la presse le 14/05/07, la commission d'appel d'offres, agissant en tant que commission de délégation des services publics, a retenu comme candidat unique la SA SOGEMA par décision du 24 septembre 2007.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide :

- de l'autoriser à signer la convention d'affermage avec effet au 1^{er} janvier 2008 avec la SA SOGEMA.

Vote : Pour à l'unanimité.

6) Jeunesse : Attribution de subvention

Monsieur le Président indique qu'il convient de répartir la subvention de 3 675 € obtenue au titre de la convention « Actions territoriales de Jeunesse ». Compte tenu que seules les communes de Marvejols et Montrodat ont réalisé des actions en la matière en 2007, Monsieur le Président propose Conseil de partager cette subvention au prorata des dépenses engagées par chacune des communes, à savoir 10 500 € pour Marvejols et 3 000 € pour Montrodat.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide :

- De désigner Mme Gisèle ANDRIEUX comme référent dans le cadre de la convention,
- D'élargir le nombre des membre de la commission « Jeunesse » afin d'y accueillir un représentant du CAS « Maison pour tous »,
- D'attribuer respectivement 1000 € et 2675 € à la commune de Montrodat et au Centre d'animation Sociale « Maison pour tous de Marvejols ».

Vote : Pour à l'unanimité.

7) Mesures intéressant le personnel

a) Contrats de droit privé :

Monsieur le Président rappelle que, par délibération en date du 27 juin 2007, le Conseil avait autorisé le recours aux emplois non titulaires dans les limites suivantes :

- un agent en équivalent temps plein sous forme de contrat aidé pour une durée d'un an avec une rémunération basé sur l'indice planché de la fonction publique territoriale (art. 3 al. 1^{er}) ;
- dans la limite d'un équivalent temps plein au maximum par des contrats de saisonniers pour une durée inférieure à 6 mois, , et avec une rémunération basé sur l'indice planché de la fonction publique territoriale (art. 3 al.2).

Compte tenu de l'absence de Monsieur Daniel SALES, et après en avoir délibéré, le Conseil décide :

- De porter la limite du recours à des contrats de saisonniers pour une durée inférieure à 6 mois, et avec une rémunération basé sur l'indice planché de la fonction publique territoriale (art. 3 al.2) à 1.5 équivalent temps plein.

Vote : Pour à l'unanimité.

b) Commission de recrutement :

La commission « recrutement » telle qu'elle est constituée actuellement ne correspondant pas aux normes réglementaires, le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- de porter le nombre de ses membres à 4 en plus du Président. :

Titulaires

Gérard HERMET
André REMI
Patricia BREMOND
André RAYMOND

Suppléants

Dominique RAVEAU
Raymond FONTUGNE
Gabriel ROUSSET
Jean-Paul ITIER

- de la renommer « Commission des ressources humaines » .

Vote : Pour à l'unanimité.

8) Mesures d'ordre budgétaire et comptable :

Après en avoir délibéré, le Conseil décide d'adopter la décision modificative suivante :

Pont de Colagne - Opération 34			
Dépenses		Recettes	
Investissement			
21751-822 / 041	49 018.00 €	238-822 / 041	17 035.00 €
238-822	17 017.00 €	1323-822 / 041	15 608.00 €
020-822	-9 432.00 €	1321-822 / 041	16 375.00 €
		10222-822 / 34	7 585.00 €
56 603.00 €		56 603.00 €	

Vote : Pour à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide d'adopter la décision modificative suivante :

Voirie 2007 + Lac du Moulinet			
Dépenses		Recettes	
Investissement			
020-822	-2 830.09 €	1323-822 / 35	-6 500.00 €
		1324-95 / 24	2 000.00 €
		021-822 / 35	1 669.91 €
-2 830.09 €		-2 830.09 €	

Dépenses		Recettes	
fonctionnement			
022-822	-1 669.91 €		
023-822	1 669.91 €		
0.00 €			

Vote : Pour à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide d'adopter la décision modificative suivante :

Montrodat – Voirie - La Vignasse			
Dépenses		Recettes	
Investissement			
21751 -35 / 822	-37 000.00 €	238-35 / 041	37 000.00 €
21751-35 / 822 / 041	37 000.00 €		
238-35/ 822	37 000.00 €		
37 000.00 €		37 000.00 €	

Vote : Pour à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide d'adopter la décision modificative suivante :

Abattoir			
Dépenses		Recettes	
Investissement			
2315-11 / 90	32 748.00 €	2315-11 / 90	5 248.00 €
2762-11 / 90	5 248.00 €	2762-11 / 90	5 248.00 €
		1641-11/ 90	27 500.00 €
37 996.00 €		37 996.00 €	

Vote : Pour à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h30.

Fait à Marvejols, le 14 décembre 2007,

**Le Président,
Jean ROUJON.**